

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

269ème SEANCE
BALE, MARDI 8 SEPTEMBRE 1992 A 9.30 HEURES(1)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 268ème séance.(2)
- II. Surveillance des développements et politiques économiques et monétaires dans la Communauté.(3)
- III. Adoption par le Comité du rapport aux Ministres des Finances de la CEE relatif à l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours des mois de juillet et d'août 1992 et des premiers jours de septembre.(4)
- IV. Travaux préparatoires au passage à la phase finale de l'UEM.(5)
- V. Coopération monétaire avec les pays tiers.(6)

(à suivre)

-
- (1) La séance devrait se poursuivre jusqu'au déjeuner.
 - (2) Le projet de procès-verbal de la 268ème séance sera diffusé prochainement.
 - (3) La surveillance sera préparée par le Sous-Comité de politique des changes (groupe de surveillance), à partir des "graphiques surveillance", "graphiques de taux de change effectifs", "tableaux de la concertation" et "série mensuelle de statistiques" qui seront élaborés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
 - (4) Le projet de rapport préparé par le Secrétariat et mis au point par le groupe de concertation sera remis aux Gouverneurs à Bâle.
 - (5) Le Comité examinera les programmes de travail soumis par le Sous-Comité de politique des changes (distribué le 31 juillet 1992), le Sous-Comité de politique monétaire et le Sous-Comité de supervision bancaire, aussi que des Groupes de Travail sur les Statistiques, les Systèmes d'Information, les Questions Comptables, les Systèmes de Paiements CE, qui seront tous diffusés prochainement.
 - (6) Le Comité pourrait souhaiter continuer l'examen de cette question à la lumière des discussions de la réunion informelle du Conseil ECOFIN à Bath.

- VI. Questions concernant le Système Monétaire Européen.(7)
- VII. Questions liées à la Directive sur les Mouvements de Capitaux.(8)
- VIII. Autres questions relevant de la compétence du Comité:
- proposition d'une version éditée du rapport intitulé "Issues of common concern to EC central banks in the field of payment systems";(9)
 - dépenses encourues pour le compte du Comité des Gouverneurs pendant le second trimestre de 1992;(10)
 - nomination d'un nouveau membre du Comité sur les Questions Financières.(11)
- IX. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- (7) Adoption d'un Protocole d'Accord sur les principes régissant l'accord préalable aux interventions en monnaies communautaires et d'un Instrument amendant l'article 16.1 de l'Accord SME. Des projets préparés par le Secrétariat ont été circulés le 27 juillet 1992; un texte révisé sera diffusé en temps voulu.
- (8) Voir la note préparée par le Secrétariat, intitulée "Issues relating to the Council Directive of 24th June 1988 for the implementation of Article 67 of the Treaty" qui a été distribuée le 4 août 1992.
- (9) Lorsque la version (confidentielle) de ce rapport du Groupe de Travail ad hoc sur les systèmes de paiement a été présentée au Comité des Gouverneurs en mai 1992, il a été décidé qu'une version éditée devrait être préparée. Sur la base de cette version, le Comité considérerait si et comment le rapport pourrait être mis à la disposition de la communauté bancaire. La version éditée du rapport vous sera envoyée par courrier express ou par expéditeur spécial.
- (10) Un bref rapport oral sera présenté au nom du Comité sur les Questions Financières.
- (11) Suite au départ du Gouverneur Rubio, le Comité devra nommer un nouveau membre.